

Communiqué du groupe de suivi sportif (GSS)

Objet : Collectif équipe de France Marathon

Les Championnats d'Europe de marathon se dérouleront du 7 au 09 juin 2013 au Portugal. Après la publication de la liste des sélectionnés, afin de ne pas perturber la préparation de ce collectif, le GSS propose aux clubs qui en feront la demande par écrit auprès du secrétaire de la commission et du président de leur inter région, une dérogation pour les athlètes de ce collectif.

* Secrétaire de la commission Denis CLET : denisclet@free.fr

* Président de l'Inter région concernée:

| | |
|------------------------|--|
| Nord : Patrice LITTAYE | patrice.littaye@wanadoo.fr |
| Est: Daniel SORENSEN | daniel.soerensen@sfr.fr |
| Ouest: René TREGARO | tregarorene@wanadoo.fr |
| Sud : Michel CLANET | mclanet@wanadoo.fr |

Ces athlètes ayant disputé la première sélective, ils seront qualifiés pour les championnats de France vitesse de Poses dans tous les bateaux pour lesquels ils avaient été engagés sur cette compétition.

Il n'est pas utile de les inscrire sur la 2ème SNV du 1er et 2 juin.

Les bateaux seront pris sur le quota de l'inter région.

Pour les bateaux d'équipages la règle générale des remplaçants s'appliquera pour les inscriptions aux championnats de France de vitesse.